

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-01 - Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Verlinghem,

Vu la demande en date du 22 mars 2024 formulée par Monsieur le Maire auprès du Service de Gestion Comptable d'Armentières pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Verlinghem annexé à la présente délibération,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Benoît BOUREL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Thierry BONTE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Benoit BOUREL pour le vote du Compte Financier Unique,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire :

1. Adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	3 053 210,08 €	2 278 511,97 €	5 331 722,05 €
Dépenses	1 304 481,66 €	1 903 021,35 €	3 207 503,01 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 1 748 728,42 €	+ 375 490,62 €	+ 2 124 219,04 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 180 458,89 €	+ 309 493,10 €	+ 1 489 951,99 €
Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 929 187,31 €	+ 684 983,72 €	+ 3 614 171,03 €
Restes à réaliser en recettes	330 855,00 €		330 855,00 €
Restes à réaliser en dépenses	2 054 526,00 €		2 054 526,00 €
Solde des restes à réaliser (+/-)	-1 723 671,00 €		-1 723 671,00 €
Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-)	+ 1 205 516,31 €	+ 684 983,72 €	+ 1 890 500,03 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications de la Cheffe du Service de Gestion Comptable d'Armentières relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

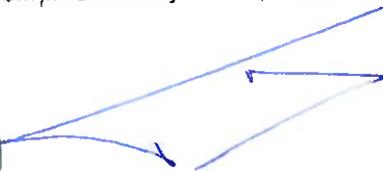
Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/04/2025
et de la publication le 16/04/2025... Thierry BONTE, Maire.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2025_01
Objet :	Approbation du Compte financier Unique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-DEL_2025_01-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20250403-DEL_2025_01-BF-1-1_0.xml	text/xml	991 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU_21590611600011_2024_D_VDEF.xml Nom métier : 99_BU-059-215906116-20250403-DEL_2025_01-BF-1-1_1.xml	text/xml	2.3 Mo
Document principal (Document budgétaire) Nom original : del_2025_01.pdf Nom métier : 99_BU-059-215906116-20250403-DEL_2025_01-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	93.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 09h42min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 09h42min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 09h42min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h02min32s	Reçu par le MI le 2025-04-15